



## PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 8 juillet 2022

**Le 8 juillet 2022, Jean-Marie Girier, Préfet de la Vienne, a invité des associations implantées ou intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à venir co-signer le contrat d'engagement républicain renforçant ainsi le partenariat Etat-associations autour d'un socle de valeurs républicaines.**

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a posé l'obligation pour les associations et les fondations de souscrire un contrat d'engagement républicain pour pouvoir recevoir des subventions, obtenir une reconnaissance d'utilité publique ou un agrément.

Le contrat d'engagement républicain comprend **sept engagements** :

- Respect des lois de la République ;
- Liberté de conscience ;
- Liberté des membres de l'association ;
- Égalité et non-discrimination ;
- Fraternité et prévention de la violence ;
- Respect de la dignité de la personne humaine ;
- Respect des symboles de la République.

Ce contrat vise d'une part à faire respecter les **principes de liberté, égalité et fraternité** mais également de dignité humaine ainsi que les symboles de la République et d'autre part à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Il prévoit que l'association ou la fondation qui a souscrit ce contrat en informe ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, s'engage à le respecter notamment dans des demandes de subvention et à le faire **respecter par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles.**

Pour solliciter une subvention, toute association doit compléter le nouveau formulaire CERFA n° 12156\*06 qui prévoit une **clause conditionnant de fait l'attribution de subventions publiques au respect de ces principes.**

Contact presse  
Cabinet du préfet  
Bureau de la communication  
interministérielle

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers